

SEANCE DU 19 MARS 2019

COMPTE RENDU DU 19 MARS 2019

.....

L'an deux mil dix-neuf le 19 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NAULET Loïc, Maire.

Date de la convocation : **13 mars 2019**

PRÉSENTS : MMES et MM NAULET Loïc, COQUELIN André, RABILLE Alexandra, MARTINEAU Dominique, ROUILLIER Thérèse, VINCHE Daniel, ARNAUD Joseph, MARTINEZ Alain, LACOUR Luce, BETHUS Virginie, PREAUD Freddy, BROCHARD Sabine, BIRAULT Sébastien, CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENTS EXCUSES : Mme GIRAUD Nadège donne pouvoir à M. MARTINEAU Dominique
Mme LOURDIN Michèle donne pouvoir à M. ARNAUD Joseph

ABSENTS : Mme COTARD Nadine
Mme BEYNIE Lucie

.....

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. BIRAULT Sébastien a été désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2019 à l'unanimité.

3. FINANCES

a. Approbation du compte administratif 2018 : budget principal commune

Budget Principal commune

		DEPENSES en €	RECETTES en €
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 381 490,36	1 523 732,77
	Investissement	719 987,85	839 958,73
<hr/>			
REPORTS 2017	Fonctionnement	0	185 254,31
	Investissement		544 895,95
<hr/>			
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Fonctionnement	0	0
	Investissement	183 812,28	300 000,00
<hr/>			
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	1 381 490,36	1 708 987,08
	Investissement	903 800,13	1 684 854,68

Soit un excédent de 327 496,72 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 664 866,83 € pour la section d'investissement, moins les restes à réaliser soit 781 054,55 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2018 budget commune.

b. Approbation du compte de gestion 2018 du trésorier municipal : budget principal commune

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion 2018 du trésorier municipal du budget principal commune.

c. Affectation du résultat 2018 : budget principal commune

Le Conseil Municipal a décidé l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2018 à la section investissement sur le budget 2019 d'un montant de 327 496,72 €.

d. Vote des subventions communales 2019

Le Conseil Municipal a attribué à l'unanimité l'attribution des subventions communales suivantes :

Ecole privée la Chapelle – St Gilles Croix de Vie	3 510,00 €
APEL Ecole Privée l'Aiguillon sur Vie – subvention exceptionnelle	414,00 €
MFR Bournezeau	60,00 €
MFR Mareuil sur Lay	120,00 €
MFR St Jean de Monts	60,00 €
MFR Les Herbiers	60,00 €
MFR St Gilles Croix de Vie	360,00 €
Chambre des métiers la Roche sur Yon	480,00 €
MFR IFACOM La Ferrière	60,00 €
Aforbat la Roche sur Yon	300,00 €
MFR Venansault	240,00 €
MFR St Florent des Bois	60,00 €
MFR La Rochelle	60,00 €
MFR Mouilleron St Germain	120,00 €
Banque alimentaire	175,00 €
ADOT	60,00 €
UDAF	85,00 €
Secours Catholique	100,00 €
L'Etape	100,00 €
Secours Populaire	100,00 €
ADMR	1 501,00 €
AMAD	362,00 €
Restos du Cœur	100,00 €
Solidarités paysans	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Sclérose en plaques	100,00 €
Alcool assistance croix d'or	50,00 €
MDAV	50,00 €
Association les mutilés de la voix	50,00 €
RSA Football	2 000,00 €
Roule Petit	200,00 €
Chorale Clé des Chants	300,00 €
Anim Prairie	250,00 €
Styl Art	50,00 €
UNC	200,00 €
Restaurant scolaire	3 500,00 €
Don du sang	70,00 €

e. Vote du taux des impôts pour l'année 2019

Le Conseil Municipal décide que les taux portés à l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 » seront appliqués de la façon suivante (+1,5 %) :

- Taux de la taxe d'habitation : 16,71 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,13 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,05 %

f. Vote du budget primitif 2019 : budget principal commune

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Dépenses et Recettes de la section de fonctionnement :	1 414 799,00 €
Dépenses et Recettes de la section d'investissement :	2 255 284,68 €

Une note détaillée vous est jointe.

g. Avenant à la convention de participation aux frais de scolarisation entre la commune et la mairie de St Gilles Croix de Vie

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'avenant n°19 de la convention de participation aux frais de scolarisation des élèves domiciliés à l'Aiguillon sur Vie dans les écoles publiques de Saint Gilles Croix de Vie. Le montant de la contribution forfaitaire par élève pour l'année scolaire 2018/2019 est fixé à 600 €.

12 élèves sont concernés.

h. Demande de garantie d'emprunt de Immobilière Podeliha

Le bailleur Immobilière Podeliha a contracté un emprunt pour la construction des 25 logements de l'Ilôt Rogatien Mornet. Pour ce projet, il sollicite la commune pour une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 30 % de ce prêt, le Département de la Vendée étant associé à 70 %.

Le montant total du prêt est de 2 290 000,00 € souscrit par Podeliha auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, constitué de 4 lignes de prêts :

CARACTERISTIQUES	PLUS	PLUS FONCIER	PLA I	PLA I FONCIER
Montant	1 150 000 €	300 000 €	700 000 €	140 000 €
Quotité à garantir (30%)	345 000 €	90 000 €	210 000 €	42 000 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux	Livret A + 0,60 %	Livret A + 0,60%	Livret A -0,20%	Livret A -0,20%

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la demande de garantie d'emprunt de Immobilière Podeliha à hauteur de 30 %, soit la somme de 687 000 €.

4. URBANISME

a. Vente du terrain cadastré B(2) 2428

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de la vente du terrain cadastré B(2) 2428, sis Sainte Thérèse à la SCCV LA FONTAINE, représenté par Monsieur MORIT, pour un montant de 165 300 € et une superficie de 9 185 m².

b. DIA déposées en mairie pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption

Monsieur le Maire a informé des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

5. MARCHES PUBLICS

Avenant n°2 lot 8 marché public « Rénovation énergétique de la bibliothèque »

Suite à des travaux complémentaires de plomberie et de chauffage, un avenant n° 2 est nécessaire pour le lot 8 (chauffage – ventilation – plomberie sanitaire).

Le montant initial du marché HT est de 17 804,10 €.

Un avenant n°1 a été approuvé pour un montant supplémentaire de 815,30 € HT.

L'avenant n°2 serait de 448,92 €, soit un montant total du marché du lot 8 de 19 068,32 € HT.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'avenant n° 2 du lot 8 pour un montant de + 448,92 € supplémentaire.

6. VOIRIE

Convention pour l'entretien d'aménagement de la RD42 – rue du Château

Dans le cadre de l'entretien ultérieur des aménagements de voirie sur la route départementale RD 42, rue du Château, création d'une chicane en entrée d'agglomération et de deux doubles écluses, une convention est nécessaire entre la commune et le Département.

L'objet de la convention :

- D'autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements suivants : mise en place d'un îlot central, mise en place de deux doubles écluses
- D'en fixer les conditions techniques de réalisation
- De déterminer le cas échéant la participation financière du Département
- De définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la commune
- De permettre à la commune de percevoir le FCTVA au titre de cette réalisation

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental en agglomération en fixant les conditions de son entretien ultérieur.

La séance est levée à 22 heures.

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
Loïc NAULET

Le secrétaire de séance,
Sébastien BIRAULT



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Sébastien BIRAULT".